



Action conjointe 2019

Les Mutations Alimentaires

AAP restreint

Les différentes transitions et mutations alimentaires ont joué un rôle capital dans le processus d'homínisation, l'organisation des sociétés, l'empreinte environnementale et le développement d'une vie en bonne santé. Située à l'interface du biologique et du culturel, l'alimentation est une entrée pertinente pour étudier l'adaptation ou la mal-adaptation biologique à un environnement donné, et retracer de manière diachronique l'histoire d'un individu, d'un groupe et d'une population.

L'évolution récente des facteurs démographiques et des modes de vies, très variable au niveau des continents, pose de nouveaux défis. Ainsi, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les systèmes de gouvernance mondiaux, la santé humaine et ses liens avec la santé environnementale sont abordés par de nombreux établissements/instituts français de recherche depuis plusieurs décennies en utilisant différents paradigmes.

Avec l'objectif de capitaliser sur les recherches passées et développer de nouvelles approches interdisciplinaires permettant de répondre à ces défis, l'INRA et le CNRS lancent **un appel conjoint** à manifestation d'intérêt (AMI) pour soutenir de nouvelles collaborations entre leurs équipes ciblant les axes de recherches suivants :

La sécurité alimentaire et le défi démographique :

- Démographie et sécurité alimentaire au niveau mondial, en lien avec les inégalités socio-économiques ;
- Nouveaux modes de production, nouvelles sources d'aliments et nouveaux processus de transformations (depuis le champ jusqu'à l'assiette, de la Préhistoire à nos jours), analyse du cycle de vie ;
- Progrès technique en lien avec la diffusion des innovations agronomiques : déterminants socio-économiques de l'adoption, effets d'équilibre général (marchés agricoles, volatilité des cours) ;
- Sécurité sanitaire des aliments, modes de conservation, emballages intelligents, réduction des pertes et gaspillages.

Les systèmes de gouvernance :

- Gestion des diversités et concurrences des modes de productions et de distribution ;
- Usages des terres agricoles et forestières et durabilité (sanitaire, environnementale, sociale, économique) des nouveaux modes de productions, concurrence pour le foncier (rural, urbain) ;
- Sociologie et sciences politiques de la gouvernance de la sécurité alimentaire.

Les comportements :

- Evolution des pratiques alimentaires, représentations sociales associées et interdits ; optimisation des régimes alimentaires sous diverses contraintes (environnementales, économiques, etc.), régimes alimentaires de « rupture »
- Nouveaux répertoires d'aliments artificiels, nouveaux modes de consommation (*Food tech*) ;
- Relations verticales dans le secteur agroalimentaire, en lien avec la construction de la qualité des aliments et le partage de la valeur ;
- Impact global (remontée d'échelle) de l'évolution des comportements alimentaires sur les marchés agricoles et l'usage des terres.

La physiologie :

- Nouvelles méthodologies pour la mesure quantitative des apports et besoins nutritionnels, pour l'identification de biomarqueurs précoces des effets biologiques (désirables et indésirables) des aliments ;

- Impacts sur la santé des nouveaux modes de production et des nouveaux aliments en regard des besoins nutritionnels des populations ;
- Etudes diachroniques de l'histoire alimentaire humaine, notamment pour aborder la question des compromis et conflits évolutifs sur la biologie.

Critères d'éligibilité

- Le porteur du projet doit être un chercheur ou un enseignant-chercheur titulaire appartenant à une unité CNRS et/ou INRA.
- Le consortium devra comprendre au moins une équipe INRA et une équipe CNRS issues de deux laboratoires différents.
- La durée maximale d'un projet est de 24 mois pour un financement maximum de 30 000 euros par an. La demande budgétaire ne peut concerner que des dépenses de mission/fonctionnement/équipement/prestation de service en lien avec le projet ; les demandes d'équipement informatique récurrent ne seront pas prises en compte. Les salaires des personnels permanents et non-permanents (hors gratification de stage de Master) ne sont pas éligibles. Une gratification de stage (3 à 6 mois) pourra être accordée sur justification.
- L'accord du directeur d'unité du porteur est requis.
- L'interdisciplinarité, la prise de risque, la rupture et le caractère exploratoire seront les critères clefs pris en compte dans la sélection des projets. L'interdisciplinarité devra être attestée à travers les collaborations mises en œuvre.

Modalités administratives et financières

- Le CNRS et l'INRA prévoient une enveloppe de 400 k€/an sur deux ans, soit une action de 800 k€ au total.
- Les crédits sont versés aux unités de rattachement CNRS et INRA par chaque organisme de recherche. Ils sont de type subvention d'Etat, ce qui implique qu'ils doivent être entièrement consommés avant le 31 décembre 2019 et qu'aucun frais de gestion ne pourra être prélevé.
- Le projet peut impliquer d'autres partenaires, nationaux ou étrangers. Cependant, les partenaires étrangers doivent trouver leur propre financement.
- Si le portage est assuré par une unité CNRS : les crédits correspondant aux indemnités de stage étant directement notifiés à la Délégation Régionale de l'unité, il est inutile de comptabiliser le montant de la gratification de stage demandée dans le budget global du projet scientifique. Dans le cas d'un portage par une unité INRA, le budget doit inclure le montant des gratifications de stage.
- Le projet pourra être renouvelé pour une seconde année après avis du comité scientifique et selon le budget alloué par la CNRS-MITI et la cellule nationale de coordination des métaprogrammes à l'INRA.

Évaluation des projets

Les projets sont analysés par un Comité scientifique constitué par la MITI-CNRS et par des représentants scientifiques INRA désignés par la Directrice Générale de l'INRA - Déléguée à la Science.

Bien que le détail des évaluations ne soit pas communiqué aux candidats après la réunion d'arbitrage, un retour pourra être obtenu auprès des responsables scientifiques du défi.

Restitution des résultats

Un état d'avancement scientifique et financier (une page maximum) sera demandé au porteur du projet à la fin de l'année 2019. Celui-ci s'engage par ailleurs à présenter les résultats de ses recherches aux journées de restitution au début de l'année 2020, les frais de mission étant à financer avec les crédits alloués en 2019.

Pour déposer une candidature

Le porteur, qu'il soit dans une unité INRA ou CNRS, doit déposer sa candidature sur l'application [SIGAP](#) :

- Sélectionner l'appel à projets « **Mutations alimentaires – AAP restreint 2019** »,
- Télécharger la trame du formulaire de candidature si besoin, puis cliquer sur « Candidater »,
- Remplir toutes les rubriques du questionnaire en ligne,
- Joindre le formulaire de candidature complété et signé par le directeur d'unité (le document doit être en format PDF),
- Enregistrer et transmettre. L'ensemble du questionnaire et la pièce jointe pourront être modifiés jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures.

Date limite de dépôt des candidatures : mardi 26 février 2019 à midi (heure de Paris).

Contacts :

- Responsables scientifiques de l'action : [Alban Thomas](#) & [Stéphane Blanc](#)
- miti.contact@cnrs.fr et metaprogrammes@inra.fr